
Instruction à écrire des lettres, 1^e partie : De la Matière des Lettres (Le Secrétaire à la mode, Amsterdam, Louis Elzevier, 1646, p. 5-37)

Jean Puget de la Serre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/439>

DOI : 10.4000/rhetorique.439

ISSN : 2270-6909

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-84310-316-2

Référence électronique

Jean Puget de la Serre, « *Instruction à écrire des lettres, 1^e partie : De la Matière des Lettres (Le Secrétaire à la mode, Amsterdam, Louis Elzevier, 1646, p. 5-37)* », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 6 | 2016, mis en ligne le 03 février 2016, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/439> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.439>

Ce document a été généré automatiquement le 12 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Instruction à écrire des lettres, 1^e partie : De la Matière des Lettres (Le Secrétaire à la mode, Amsterdam, Louis Elzevier, 1646, p. 5-37)

Jean Puget de la Serre

Principes d'édition

Nous reproduisons ici la première partie de l'« Instruction à écrire des lettres » qui ouvre *Le Secrétaire à la mode* de Jean Puget de la Serre (Amsterdam, Louis Elzevier, 1646, p. 5-37).

Les modifications apportées au texte original sont les suivantes. Nous avons :

- modernisé l'orthographe et la conjugaison (mais conservé la casse et la ponctuation) ;
- remplacé l'abréviation « & » par « et » ;
- corrigé les erreurs manifestes ;
- mis le contenu des manchettes en intertitres ;
- inséré au fil du texte, entre crochets, le numéro de page de l'édition reproduite.

Les éléments entre crochets sont de notre fait. Nous avons renoncé à toute note, y compris pour certains termes comme *ramentevoir* (« se souvenir »).

Instruction à écrire des lettres. Première partie, *De la Matière des Lettres*

- 1 [p. 5] Il n'y a rien de si commun que d'écrire des Lettres. Mais ce n'est pas une chose commune de les bien dresser. La nécessité de la vie fait que chacun s'en mêle. Car les ignorants aussi bien que les doctes ont souvent besoin de communiquer par lettres avec leurs amis absents. Mais ordinairement il n'y a que les gens d'étude qui le sachent faire avec grâce. Pour l'apprendre il faut avoir des beaux exemples qu'on puisse imiter, et des bons préceptes qui servent de conduite. C'est pourquoi j'ai voulu joindre aux élégantes lettres du Secrétaire à la Mode : une petite Instruction contenant les principales règles de cet art.
- 2 [p. 6] Celui qui veut bien écrire des Lettres doit prendre garde à deux choses, à savoir à leur *Matière* et à leur *Forme*.

Matière des lettres

- 3 La *Matière* des lettres sont toutes choses qui tombent sous le discours, sans aucune exception. Car tout ce qu'on peut dire de bouche à un ami présent, on le lui peut écrire quand il est absent. J'entends pourvu que la prudence le permette. Car chacun sait qu'il n'est pas toujours à propos, de confier son secret à un papier qui se peut perdre et tomber en mains étrangères.
- 4 Cette matière varie selon la diversité de Lettre qu'on a accoutumé d'écrire, soit *d'affaires*, soit de *compliment*.

Lettres d'affaires de plusieurs sortes

- 5 Les *lettres d'affaires*, sont celles qui traitent de choses qui importent, et y en a de plusieurs sortes, comme lettres d'avis, de conseil, de remontrance, de commandement, de prières, de recommandation, d'offre de secours, de plainte, de reproche, d'excuse, et semblables. [p. 7]

1. Lettres d'avis

- 6 Les *lettres d'avis* servent à faire savoir à nos amis ce qui se passe, tant en nos affaires qu'ès leurs, ou en celles d'autrui.
- 7 Comme cette sorte de lettres est la plus commune, aussi est-elle la plus simple de toutes. Car elle porte avec soi sa matière, et n'est point besoin de travailler son esprit à inventer. Il faut seulement raconter les choses comme elles vont, et de même façon qu'on les dirait de bouche. Toutefois avec cette retenue de n'écrire point légèrement aucune chose qui nous puisse nuire, ou à nos amis, si elle venait à être sue. À quoi on doit principalement prendre garde en parlant des Grands et d'affaires d'État.

2. Lettres de conseil

- 8 Les *lettres de conseil* sont de deux sortes : selon qu'on les écrit ou à ceux qui demandent conseil, ou bien à ceux qui ne le demandent point.

- 9 La première ne requiert point beaucoup d'artifice. On peut commencer par quelque petite excuse de son insuffisance, et dire que d'autres plus entendus donneraient de [p. 8] meilleurs avis. Toutefois puisqu'on nous fait l'honneur de demander le nôtre, nous ne voulons pas refuser de le dire. Puis faut déclarer ce qu'on trouve à propos de faire, et munir son dire de raisons tirées de l'honnête, de l'utile ou du délectable ; prenant garde qu'elles soient accommodées à l'état et condition de celui dont il s'agit. Et conclure par un souhait, que la résolution qu'il prendra réussisse à son bien et contentement.
- 10 En la seconde on peut à peu près suivre cette méthode. Premièrement il faut s'excuser de ce qu'on s'ingère de donner conseil sans en être requis, et dire que notre amitié nous oblige à cela. Que ce n'est pas que nous nous défions de la prudence de notre ami. Mais que sachant combien lui importe l'affaire qui se présente, nous avons cru lui faire plaisir de lui ouvrir nos pensées là-dessus. Que nous ne nous comporterions pas ainsi envers un autre que nous aimerions moins. Mais que nous sommes as[p. 9]surés qu'il prendra notre franchise en bonne part, considérant qu'elle procède d'un cœur qui lui est du tout affectionné. Cela fait on peut entrer en matière, et après avoir proposé son avis le fortifier de bonnes raisons : montrant que le conseil qu'on donne non seulement est honnête, mais aussi utile et délectable : ménageant ces raisons selon la personne à qui on a à faire. Car les gens vertueux et de qualité sont plutôt émus que les autres par la considération de l'honneur ; au lieu que ceux de basse condition regardent au profit. Item, les jeunes gens se laissent emporter au plaisir, mais les vieillards ne tendent qu'à l'utile. Puis on ajoutera, surtout si on écrit à un plus grand que soi, ou à quelqu'un à qui on porte du respect, qu'on remet à sa discrétion de suivre tel conseil que bon lui semblera ; que ce n'est pas pour lui rien prescrire qu'on lui a découvert ses pensées ; mais afin que les conférant avec celles que sa prudence lui suggère, ou avec les conseils de ses autres [p. 10] amis, il se puisse résoudre plus aisément. Et finira[-t-]on avec prière et souhait que Dieu béni[ss]e la résolution qu'il prendra et la fasse réussir à son contentement. Mais si on écrit à son inférieur, ou à quelqu'un avec qui on soit fort familier, on le peut exhorter à suivre le conseil qu'on lui donne, et même le presser, en lui remontrant que s'il le méprise il est à craindre qu'il ne lui en arrive du mal.

3. Lettres de remontrance

- 11 On écrit des *lettres de remontrance* à celui qui a commis quelque faute, afin de la lui faire reconnaître, ou l'induire à la réparer.
- 12 Elles n'ont point besoin de tant d'invention, quand on a quelque autorité sur la personne qu'on reprend, ou qu'on ne se soucie point en quelle part il recevra la remontrance qu'on lui fait. Car alors on peut procéder tout ouvertement, et après avoir décrit et exagéré sa faute, lui représenter combien grièvement il a offensé Dieu, et quel tort il a fait à sa réputation ; puis l'exhorter à se reti[p. 11]rer de ce vice et changer de vie, ou à réparer le tort qu'il a fait à son prochain, et choses semblables.
- 13 Mais ces lettres requièrent plus d'artifice quand on veut bien reprendre les vices de son ami, mais en telle sorte qu'on n'encoure point sa disgrâce. Alors donc on pourra tenir cette méthode. Premièrement nous louerons les belles qualités de notre ami, et lui témoignerons combien nous l'en estimons. Puis dirons que comme il n'y a rien de parfait au monde, ainsi le lustre de ses vertus est fort obscurci par les vices auxquels il s'adonne ; Ou bien si nous estimons que cela est trop rude, et n'osons pas lui parler si ouvertement, nous pourrions dire que c'est le jugement que ses meilleurs amis font de

lui, étant bien marris de le voir ainsi adonné à la débauche. Après cela nous ajouterons, que si c'était un autre que nous n'aimassions pas tant, nous ne lui en aurions dit mot : mais que l'amitié que nous lui portons nous oblige à ne lui point cacher les mauvais [p. 12] bruits qui courent de lui : étant attristés d'entendre que les louanges qu'on lui donne sont accompagnées d'exception de ceci ou de cela qu'on trouve à redire en lui. Nous dirons aussi que nous espérons qu'il usera de même liberté envers nous en cas pareil, et que nous lui en aurons une singulière obligation ; reconnaissant par là qu'il nous aime sincèrement s'il ne nous flatte point. Puis nous rejetterons la faute des vices que nous remarquons en lui, ou sur son âge ou sur les compagnies qu'il hante ; qu'autrement nous savons bien qu'il ne s'y laisserait point emporter. Nous concluons en lui représentant l'honneur et le profit qui lui reviendra de fuir le vice, que Dieu l'en aimera, et que les gens de bien l'en priseront : et disant que nous sommes persuadés qu'il donnera lieu à nos remontrances & nous en saura bon gré, et que nous espérons entendre bientôt des nouvelles de son changement. En quoi nous prions Dieu qu'il le veuille assister par son Esprit. [p. 13]

4. Lettres de commandement

- 14 On n'écrit des *Lettres de commandement* qu'à ceux sur lesquels on a du pouvoir, comme sont ses enfants, serviteurs et semblables.
- 15 Il n'est point besoin d'en donner de règles. Les plus simples sont les meilleures. Il suffit de leur faire entendre, ce qu'on veut qu'ils fassent ou qu'ils laissent. Et n'est pas toujours besoin d'user de raisons pour les persuader ; pource que l'autorité de celui qui parle tient lieu de raison. Mais si quelquefois on le juge être à propos, on leur peut représenter la facilité et l'équité du commandement qu'on leur donne, et ajouter des promesses de récompense s'ils obéissent, et des menaces de punition s'ils font le contraire. Et pour conclusion dire qu'on espère qu'ils feront leur devoir, et nous donneront tout sujet d'être contents d'eux.

5. Lettres de prière

- 16 Les *lettres de prière* sont celles où on requiert d'un ami quelque plaisir et faveur, ou pour soi-même ou pour un autre. Elles ont lieu en tous états et conditions, n'y ayant personne pour relevé qu'il [p. 14] soit en moyens et autorité, qui parfois n'ait besoin de l'aide et secours d'autrui, ou à tout le moins ne puisse avoir occasion d'intercéder pour quelqu'un de ses amis.
- 17 Il y a deux sortes de prière, l'une *directe* et ouverte, l'autre *indirecte* et oblique. On se sert de la *première* en une chose qui est manifestement honnête à demander, et à l'endroit d'un bon ami. Et la faut commencer par un témoignage de la confiance qu'on a de son amitié. Puis représenter la facilité de la chose dont on le prie, et si besoin est, déclarer par quel moyen il en pourra venir à bout. Et conclure par une promesse de reconnaître le plaisir qu'il nous aura fait.
- 18 Mais on a recours à la *seconde*, quand la chose qu'on demande n'est guère honnête, ou quand on n'est pas fort assuré de la bienveillance de celui à qui on s'adresse. Alors donc il faut user d'insinuation : et premièrement excuser s[a] hardiesse ; en ce qu'on ose importuner de quelque requête, une personne à qui on n'a jamais [p. 15] fait plaisir ou service qui mérite. Puis dire que néanmoins on s'assure de n'être point éconduit en sa demande ; pource qu'on sait qu'il est extrêmement bon, et prend un singulier plaisir à

obliger un chacun : ayant souvent octroyé à des personnes de moindre considération que nous, des demandes de plus grande importance que celle que nous lui faisons maintenant. Et si nous avons auparavant reçu quelque plaisir de lui, nous dirons que lui étant déjà beaucoup redevables, nous le désirons encore être davantage. Mais si nous lui avons fait plaisir il suffira de le toucher en un mot ou deux, comme en passant : de peur qu'il ne pense que nous voulions exiger de lui le semblable, en forme de dette. Après cela nous lui représenterons que ce dont nous le prions est juste et honnête, et qu'il lui est autant aisé à octroyer qu'il nous est utile et nécessaire. Puis (si c'est une chose qui presse) nous tâcherons de l'émouvoir à compassion de notre misère et infortune ; de laquelle [p. 16] nous exagérerons la grandeur, et dirons que lui seul entre tous nos amis a le moyen de nous en tirer. Et pour la fin nous promettrons de lui en demeurer à toujours obligés, et de nous efforcer d'acquitter bientôt cette dette : et que si le pouvoir ou l'occasion nous manque, au moins nous en conserverons éternellement la mémoire en notre cœur. Et que nous prions Dieu qu'il soit toujours si heureux que jamais il n'ait besoin que nous lui rendions la pareille.

6. Lettres de recommandation

- 19 On écrit des *Lettres de recommandation*, quand on veut recommander une personne ou ses affaires à la faveur, ou au soin d'un autre.
- 20 En la recommandation d'une personne, il faut premièrement déclarer ce qui nous induit à la recommander : par exemple, que c'est notre parent ou ami, et que nous lui sommes beaucoup obligés ou aux siens. Puis ajouter, qu'il est digne de notre recommandation, à cause de sa vertu et [p. 17] probité qui nous sont bien connues ; qu'autrement nous ne voudrions point parler en sa faveur. Après cela dire, que si on lui fait quelque plaisir nous le tiendrons pour fait à nous-mêmes, et le reconnaitrons en semblable occasion. Et conclure en priant notre ami, de faire en sorte que cestui-là que nous lui recommandons, aperçoive que notre recommandation n'a point été sans efficace. Ou bien en disant, que nous sommes tellement persuadés de son amitié, que nous ne craignons point d'être éconduits : ou même, que nous savons qu'il fera davantage que nous lui demandons.
- 21 Mais quand on recommande une affaire sans avoir égard à la personne, comme par exemple un procès à un juge ou à un procureur, il suffit de leur en représenter la justice ou la facilité, et l'honneur ou le profit qui leur reviendra d'en avoir pris le soin. Et lorsque l'on conjoint ensemble ces deux sortes de recommandations, à savoir d'une personne et de ses affaires, [p. 18] comme il arrive souvent, il faut employer des raisons qui touchent l'une l'autre.

7. Lettres d'offre de secours

- 22 Les *Lettres d'offre de secours*, sont celles qu'on écrit à son ami quand on sait qu'il est en quelque nécessité, pour lui présenter l'assistance dont il a besoin.
- 23 Car il ne nous faut point attendre à secourir notre ami, jusqu'à ce qu'il nous en requière, mais épargner sa honte et prévenir sa demande. On peut commencer ces lettres, par la déclaration du déplaisir qu'on a, de voir son ami en nécessité ou en danger, et dire qu'on eût désiré lui faire paraître son affection en une meilleure affaire. Mais puisqu'il est réduit en tel état qu'il a besoin de l'aide de ses amis, nous lui voulons montrer que nous sommes du nombre. Qu'il en peut bien avoir de plus riches et plus

puissants que nous, mais non pas [qui] lui soient mieux affectionnés. Que le temps est venu de nous revenger des obligations que nous lui avons et aux siens. Et pourtant qu'il a seulement à nous [p. 19] déclarer en quoi et comment il estime que nous lui pourrions aider : qu'il nous trouvera prêts à employer nos moyens et notre crédit pour le tirer de peine.

8. Lettres de plainte

- 24 On écrit parfois des *Lettres de plainte* à celui de qui on a été offensé, afin de lui faire reconnaître sa faute, ou de lui reprocher son ingratitude.
- 25 En quoi il se faut comporter diversement, selon la qualité de la personne et de l'offense. Si on se veut plaindre doucement de quelque ami, avec qui on n'a pas dessein de rompre, et duquel l'offense n'est pas atroce, il est bon d'entremêler ses plaintes de louanges ; et dire qu'on est marri qu'il ne s'est pas comporté envers nous comme requérait notre amitié. Toutefois que nous ne croyons point qu'il ait eu mauvaise volonté ; que nous le tenons pour trop honnête homme pour nous avoir voulu offenser de gaieté de cœur. Qu'il y a apparence qu'il l'a fait par mégarde, ou s'est laissé emporter aux persuasions de quelqu'un qui nous veut du [p. 20] mal. Pourtant que nous sommes prêts d'oublier ce tort, pourvu qu'il nous fasse paraître qu'il en a du repentir. Et qu'alors il nous trouvera autant disposés à lui faire plaisir et service que nous ayons jamais été.
- 26 Quand on a reçu quelque griève offense, il est permis de s'en plaindre un peu plus haut : mais toutefois en sorte qu'on ne passe point mesure à l'exagérer, et n'en vienne point aux injures. Et faut commencer en disant. Qu'on a longtemps dissimulé avec beaucoup de patience des choses dont on avait juste sujet de se plaindre ; aimant mieux les laisser passer sous silence que de sembler chercher querelle. Mais puisqu'il continue, et même est à craindre qu'il ne fasse pis, qu'on ne se peut plus taire. Toutefois qu'on a plutôt voulu s'adresser à lui, que de porter ses plaintes à un tiers. Qu'on le fait juge lui-même (si la passion n'a pas encore du tout aveuglé sa raison) du tort qu'il a. Que nous ne lui avons jamais donné sujet de nous offenser, mais nous [p. 21] sommes toujours comportés envers lui en bons amis. Qu'il nous fasse donc raison de cet outrage, autrement nous l'en accuserons devant tout le monde. Mais que s'il nous en fait la réparation qu'il doit, nous sommes contents de mettre tout sous les pieds, et de le tenir encore ci-après pour notre ami.

9. Lettres de reproche

- 27 Les *Lettres de reproche* s'écrivent à un ingrat, qui a rendu le mal pour le bien qu'on lui a fait. En tel cas il faut premièrement lui ramentevoir les plaisirs et services, par lesquels on a tâché de l'obliger et entretenir son amitié : Et même user de quelque exagération, si la chose le mérite : toutefois en ajoutant qu'on en vient là à regret, et que c'est contre notre humeur ; mais que nous y sommes comme contraints par son ingratitude. Et là-dessus on peut appeler sa conscience à témoin, si ce qu'on lui reproche n'est pas vrai. Puis après faire une petite digression, pour montrer combien ce vice est infâme et indigne d'un homme d'honneur.
- 28 [p. 22] Et ajouter, que nous espérons que la souvenance de nos bienfaits servirait d'aiguillon à réveiller son amitié. Mais que nous apercevons maintenant que nous avons semé en terre ingrate ; et que toute la récompense que nous recevons de lui sont injures

et outrages, ni plus ni moins que si nous lui avons été ennemis. Que nous prions Dieu qu'il lui ouvre les yeux, pour lui faire reconnaître combien il s'est oublié.

10. Lettres d'excuse

- 29 Les *lettres d'excuse*, pour la plupart sont réponses à celles de plainte ou de reproche. Et les faut coucher diversement, selon l'intention qu'on a de nier ou d'avouer la faute qui est objectée. Si c'est une fausseté qu'on veuille nier, il se faut premièrement plaindre des langues médisantes, qui nous ont blâmé à tort envers notre ami. Puis dire, s'il est à propos, que nous ne pensions pas qu'il leur aurait ajouté tant de croyance, et que nous espérons qu'il donnera aussi lieu à notre justification. Que nous le prions de croire, que les rapports [p. 23] qu'on lui a faits de nous sont calomnieux ; et qu'il le peut reconnaître s'il prend garde à telle ou telle chose. Que nous chérissions trop son amitié, et n'avons jamais eu aucune pensée de l'offenser. Qu'il efface donc de son esprit le soupçon qu'il a conçu de nous, et nous tienne à l'avenir, comme nous sommes en vérité, pour ses plus fidèles amis.
- 30 Mais si l'accusation est vraie et bien fondée, on se peut excuser ainsi : Qu'il n'y a personne au monde si sage qui ne faill[iss]e quelquefois : que nous sommes hommes, et ne nous voulons point dire exempts des infirmités auxquelles tous les autres sont sujets. Qu'à cette fois nous avons été surpris, et en sommes fort déplaisants. Mais que nous nous promettons tant de la bonté de notre ami, qu'il oubliera cette offense : que nous n'avons jamais eu la volonté de le fâcher, ou faire aucune chose qui lui déplût ; qu'à l'avenir nous serons plus avisés, et tâcherons de réparer cette faute par toutes sortes de servi[p. 24]ces, qu'il nous sera possible. Si nous avons à faire à quelque Grand, duquel nous appréhendons le courroux. Il faudra implorer sa miséricorde ; lui proposer l'exemple de Dieu, qui est prêt à nous pardonner sitôt qu'il nous voit touchés de repentir. Et dire qu'il remportera une grande gloire de cette clémence ; qu'elle lui acquerra l'amour de tous ; et que le ressentiment que nous en aurons, nous incitera ci-après à le servir avec tant plus de courage.

Lettres de compliment de diverses sortes

- 31 Les *lettres de Compliment* servent à contracter amitié avec quelqu'un, ou à l'entretenir : et il y en a aussi de diverses sortes, comme sont les lettres de conciliation, de visites, de congratulation, de consolation, de remerciement, de raillerie, et semblables.

1. Lettres de conciliation

- 32 On écrit des *lettres de conciliation*, pour s'insinuer en l'amitié de quelqu'un. Et les faut commencer par la déclaration, de ce qui nous meut à rechercher l'honneur de sa connaissance : et à cette fin faire mention des vertus dont nous a[p. 25]vons appris qu'il est doué, comme de son humanité, de son courage, de sa science et autres telles choses : usant d'une prudente variation, selon les personnes à qui on s'adresse ; et les louant de telle sorte ; qu'on n'aperçoive point de flatterie en notre discours. Puis on peut dire que s'il nous daigne recevoir au nombre de ses amis, il trouvera que nous n'en sommes pas indignes : et à cette occasion se louer un peu, mais modestement et avec retenue. Et conclure en l'assurant que si ce bonheur nous arrive, comme nous espérons, nous

tâcherons de cultiver et entretenir son amitié par toutes sortes de devoirs et services : de sorte qu'il ne se repentira jamais de l'honneur qu'il nous aura fait.

2. Lettres de visite

- 33 Les *Lettres de visite* servent à entretenir l'amitié entre les absents, et tiennent le lieu des visites qu'on donnerait à ses amis, si on demeurait proche d'eux. Là on peut dire, qu'on n'a point de plus grand contentement que de discourir par lettres avec eux, puisque notre éloignement ne permet pas que nous le fassions de bouche : que nous désirons fort savoir comment ils se portent, et si leurs affaires prospèrent : et que ne doutant point qu'ils n'aient la même curiosité pour nous, nous leur voulons aussi apprendre de nos nouvelles et de notre famille. Que nous languissons de désir de les revoir bientôt, que les jours que nous sommes sans les voir nous semblent des années, et les années des siècles : surtout quand nous ne recevons point de leurs lettres. Que nous les conjurons de nous écrire souvent : qu'ils ne nous sauraient faire plus grand plaisir. Que de notre côté nous en ferons de même ; de sorte qu'ils auront plutôt à se plaindre de notre importunité que de notre nonchalance. Et conclure avec protestation, de vouloir entretenir inviolablement l'amitié qui est entre nous : disant qu'il n'y aura jamais ni distance de lieux, ni durée de temps, qui l'efface de notre cœur : que nous espérons la faire paraître plutôt par effets que de [p. 27] paroles, quand il leur plaira la mettre à l'épreuve. Et que nous nous promettons le même d'eux, à qui nous souhaitons toutes sortes de prospérités.

3. Lettres de congratulation

- 34 On écrit des *lettres de congratulation* à ses amis, pour se conjouir avec eux de quelque bien qui leur est arrivé, comme d'une charge ou dignité à laquelle ils ont été promus ; d'un bon parti qu'ils ont rencontré ; d'être échappés d'un grand péril, ou relevés de maladie, et semblables. Et à cause de cette grande diversité de sujets, qui requièrent chacun d'être traités d'une façon particulière, il est difficile d'en donner des règles, qui conviennent également à toutes. Seulement est à observer, qu'il faut d'entrée témoigner le contentement qu'on reçoit du bonheur de son ami ; disant que nous y prenons une aussi grande part, que s'il nous était advenu à nous-mêmes : et que notre ancienne amitié, ou le lien de parenté nous y oblige. Que même le public s'en réjouit, voyant les gens de bien et d'honneur [p. 28] être avancés et prospérer. Et avec raison, puisque ce n'est pas tant à eux qu'un tel bien est arrivé, comme à l'État, qui a été pourvu d'hommes dignes et capables.
- 35 Puis afin de montrer que nous avons juste sujet, de nous réjouir du bien qui est arrivé à notre ami, nous en représenterons l'excellence et le prix ; et dirons qu'il n'est pas de la nature de ceux qui passent en un moment ; qu'il en ressentira l'utilité et le plaisir durant toute sa vie. Que c'est un honneur qui immortalisera son nom. Qu'il a été recherché de plusieurs, mais obtenu de peu de gens : qu'il ne lui est pas advenu par hasard, ou par une faveur aveugle, mais que c'est un prix et récompense qui était due à ses mérites. Puis conclurons par un souhait, que ce bien lui soit perpétuel, et réussisse non seulement à son contentement particulier, mais aussi au salut du public. Et quelquefois le pourrons exhorter, qu'il prenne de là occasion, de se surmonter autant soi-même à l'avenir, comme il a fait les autres [p. 29] par le passé, et de croître tous les jours en vertu et probité.

- 36 Si c'est pour se conjurer avec son ami d'un péril duquel il est échappé, on peut insérer en ses lettres ; Que Dieu a vu qu'il était encore utile à sa famille, et au public, et qu'il l'a conservé pour leur servir. Ou bien, que Dieu qui l'aime ne l'a point voulu arracher du monde au dépourvu, mais lui a donné du répit pour penser à sa conscience. Qu'il avise donc d'employer la vie, qu'il a reçu[e] comme de nouveau, à la gloire de celui qui la lui a redonnée.

4. Lettres de consolation

- 37 Les *Lettres de consolation* servent à adoucir les maux et adversités de nos amis : qui étant diverses ne peuvent être guéries d'un même remède. En général, si le mal n'est pas grand, il leur faut dire qu'ils n'ont point sujet de se tant attrister, que la chose ne le mérite point : qu'ils doivent montrer plus de courage ; qu'ils font tort à leur réputation. Et même on peut entremêler quelque raillerie parmi son discours, pourvu qu'on sache [p. 30] que celui à qui elle s'adresse ne s'en offensera point. Puis leur donner espérance que ce mal ne sera pas de durée : qu'ils en auront bientôt une heureuse issue : et que la souvenance d'en être échappé leur apportera un jour de la joie et du plaisir.
- 38 Mais si quelque grand mal est arrivé à notre ami, il faut dire qu'on a été touché au vif de son affliction ; et qu'y prenant telle part comme nous faisons, nous ne sommes pas si propres à l'en consoler qu'à nous condouloir ensemble. Néanmoins puisque notre parenté, amitié, ou les obligations que nous lui avons, requièrent que nous appliquions quelque lénitif à sa douleur, nous avons voulu essayer si nous le pourrions faire. Que nous ne le voulons pas exhorter à ne se point attrister : que ce serait une inhumanité blâmable, ayant fait une si grande perte, d'un père, ou d'une mère, etc. Qu'il a tout sujet de pleurer : surtout la plaie étant si récente. Mais [p. 31] toutefois qu'il doit modérer son deuil ; et se montrer constant, supportant courageusement ce qu'il ne peut corriger, et faisant comme on dit, de nécessité vertu. Qu'à la vérité cet accident abattrait un moindre courage que le sien : mais que nous sommes assurés de sa constance ; qu'il ne se laissera point surmonter à une douleur inutile ; et n'attendra pas que le temps ait cicatrisé sa plaie, comme il fait aux lâches ; mais de bonne heure modérera son deuil. Que c'est maintenant le temps de faire paraître qu'il a profité en l'étude de la Philosophie : qu'il n'est pas raisonnable que la nature change son cours pour lui, et l'exempte d'obéir aux lois auxquelles tout le monde est sujet : que quand un mal est sans remède, on l'enaigrit par un deuil démesuré ; de même qu'en mettant les ongles dans une plaie, on l'empire et retarde sa guérison. Qu'il est Chrétien et doit se soumettre sans murmure à la volonté de Dieu. Que cette affliction pour le présent est [p. 32] bien douloureuse et cuisante, mais qu'elle tournera à son bien et profit, s'il la sait prendre comme il appartient : que Dieu qui trouve des remèdes et issues où il semble qu'il n'y en ait point, la convertira en joie après l'avoir éprouvé : qu'il n'y a point de si grand mal qu'on ne surmonte par patience et ferme résolution : que tant de gens à qui de pareils accidents sont arrivés s'y sont montrés courageux, particulièrement tels et tels qui sont les plus connus. Que nous prions Dieu qu'il le console par son esprit, et ci-après le comblant de ses faveurs, lui donne tout sujet de se réjouir en lui.

5. Lettres de remerciement

- 39 On écrit des *lettres de remerciement* à ceux dont on a reçu quelque plaisir : et les faut accommoder prudemment tant à la sorte du bienfait, qu'à la qualité de celui qui en est l'auteur. Communément on les commence par la commémoration du bien ou plaisir qu'on a reçu. Puis on se met à l'exagérer, pour montrer qu'on en reconnaît bien la valeur : ajoutant que nous [p. 33] n'en étions pas dignes, n'ayant jamais donné sujet à notre ami de nous faire une telle faveur : ou que si nous lui avons fait quelque petit plaisir, il nous en a payé à cette heure au double, ou au centuple. Que le bien qu'il nous a fait nous est venu très à propos lorsque nous avions le plus affaire : que quand nous étions abandonnés des autres il nous a secourus ; qu'il nous a ouvert sa bouche en notre nécessité : qu'il s'est mis en danger ou s'est exposé à la haine des autres pour nous tirer de peine. Que nous souhaitons que jamais il ne soit réduit en tel état qu'il ait besoin que nous lui rendions la pareille ; mais qu'au cas que cela advînt, nous témoignerons par toutes les reconnaissances qui nous seront possibles, combien nous lui sommes obligés. Et si le bienfait reçu est si grand que nous n'ayons pas le pouvoir de le jamais récompenser dignement, nous dirons que nous prions Dieu d'en vouloir être le rémunérateur : promettons d'en [p. 34] conserver à toujours la mémoire engravée au profond de notre cœur, et de témoigner par toutes sortes de services le vif ressentiment que nous en avons. Et pourrons nous servir du même compliment si la personne qui nous a fait plaisir est de qualité si relevée qu'elle n'en requiert autre paiement que des actions de grâce.

6. Lettres de raillerie

- 40 Les *lettres de raillerie* n'ont lieu qu'entre les plus familiers amis. Et ne s'en peut donner de préceptes pource que c'est le naturel qui y contribue le plus, et qu'en le voulant contraindre on se met en danger de commettre de grandes impertinences. Seulement faut prendre garde ès railleries qu'elles soient honnêtes, et n'offensent point celui à qui on écrit, ni aucun autre de considération : ne faisant point comme ces indiscrets qui aiment mieux perdre un ami qu'un bon mot. Les circonstances des personnes et des choses dont on se veut railler, apprendront aisément à celui qui est avisé comment il s'y doit conduire. Est encore ici à [p. 35] remarquer que les railleries ne sont point proprement une espèce particulière de lettres, mais ont accoutumé d'être mêlées parmi les autres pour les assaisonner.

7. Lettres mêlées

- 41 Les *lettres mêlées*, qui traitent de diverses matières soit d'affaires soit de compliment, ne sont point aussi une nouvelle sorte des lettres, mais seulement en conjoignent ensemble quelques-unes des précédentes. Elles sont les plus communes de toutes. Car il arrive rarement qu'on écrive des lettres qui ne parlent que d'un sujet. Et les lettres d'affaires se commencent ou se finissent d'ordinaire par des compliments. Il n'est point donc besoin d'en donner de règles particulières. Car celui qui sait bien dresser des lettres simples, ne se peut trouver empêché à en composer de mêlées : mais tant plus grande abondance de matière aura-il, tant plus aisément en viendra-il à bout.

8. Lettres de réponse

- 42 Finalement est à observer, qu'encore que les enseignements précédents regardent principale[p. 36]ment les lettres qu'on écrit le premier, sans avoir été provoqué par celles d'un autre ; toutefois il est facile de les accommoder aux *lettres de réponse* ; de sorte qu'il n'est point besoin d'en traiter à part. Celles à qui on répond en prescrivent la matière, et n'est requis autre chose que d'y satisfaire de point en point, selon que nous en avons le moyen ou que la prudence nous le permet. Ès lettres d'affaires il ne faut laisser passer sans réponse aucune chose qui [le] mérite. En celles de compliment il n'est pas nécessaire d'être toujours si exact. Il suffit qu'on n'y pèche point contre la bienséance, et ne viole point les lois de l'amitié. Mais tant ès unes qu'ès autres la promptitude est fort à priser. Car on montre qu'on fait état de celui à qui on écrit, quand on se hâte de répondre à ses lettres ; et ne peut-on tarder longtemps sans encourir le blâme de mépris ou de paresse. Et si la nature des affaires dont on a à répondre requiert du délai, il est bon pour ne tenir trop longuement son ami en [p. 37] suspens de lui envoyer auparavant un mot de lettre, auquel on promette de se souvenir de sa demande. Quand on veut aussi répondre à des lettres où on a été offensé, il est bon de différer un peu, tant pour ne se laisser point emporter soi-même à la colère, que pour donner temps à notre ami de se raviser, et ainsi ne rompre point l'amitié par une trop grande précipitation.
-

AUTEUR

JEAN PUGET DE LA SERRE

1594-1665